

Objet : Information importante COVID-19

Chers parents,

Nous souhaitons par la présente vous donner de l'information supplémentaire sur le processus poursuivi par la Direction de santé publique lors des enquêtes épidémiologiques ou d'appels à la suite d'un retrait de groupe.

Il est important de savoir que nous travaillons en étroite collaboration avec la Direction de santé publique depuis le début de la pandémie. Ainsi, dès qu'un groupe d'élèves est placé en isolement à domicile, le nom de ces élèves ainsi que leur numéro de téléphone sont rapidement transmis à la Direction de santé publique pour fins d'analyse et d'enquête épidémiologique.

Advenant que votre enfant soit placé en isolement à domicile, **la Santé publique pourrait entrer en communication avec vous à titre de parent ou avec votre enfant (seulement s'il est âgé de plus de 14 ans).**

Des questions pourraient être formulées pour mener **l'enquête épidémiologique** en vue d'identifier les risques possibles de propagation. D'autres questions peuvent également être formulées en lien avec le **respect des consignes de confinement**, et ce, afin de s'assurer d'une bonne compréhension et d'une application adéquate des directives émises.

À noter que la Santé publique dispose déjà de données, notamment le numéro d'assurance-maladie, la date de naissance et l'adresse de résidence, et qu'elle pourrait valider ces données nominatives avec vous afin de s'assurer que la situation vous concerne.

Advenant une demande d'information sur votre numéro d'assurance sociale, vous ne devez jamais le divulguer et cela ne fait en aucun cas partie de l'enquête. Si cette demande vous était adressée, vous devez mettre fin à la communication et en aviser votre Service de police.

Veillez recevoir nos salutations distinguées,

Marie-Claude Asselin

Directrice générale

Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries